

La lettre dit aussi:

J'aimerais signaler que moins de ½ p. 100 de tout le combustible utilisé au Canada sert à la navigation.

J'ai aussi une copie d'une lettre envoyée au député de Burnaby-Seymour (M. Raines), un ministériel, le 16 avril 1975, par la maison Taylor Pearson & Carson (B.C.). En voici un passage:

Nous estimons que la taxe supplémentaire injuste de 10 p. 100 nuit à la rentabilité de nos négociants maritimes indépendants en Colombie-Britannique.

J'aimerais aussi citer un extrait d'une lettre de Capstan Marine de Richmond, en Colombie-Britannique, datée du 14 mai 1975:

La nouvelle politique a beaucoup nui à l'industrie maritime. Notre industrie n'a pas besoin de remède du genre de celui de la taxe d'accise.

J'aimerais citer un extrait d'une autre lettre, datée du 29 avril 1975, provenant cette fois d'Allied Boating-Canada, en Ontario. La lettre dit notamment:

On estime la quantité d'essence vendue au détail au Canada à beaucoup plus de cinq milliards de gallons (aucune sanction).

On estime la quantité d'essence vendue aux usagers de motoneiges au Canada à 57 millions de gallons (aucune sanction).

On estime la quantité d'essence vendue aux usagers de bateaux de plaisance au Canada à 77 millions de gallons (sanction imposée).

Si l'on ajoute les hydrocarbures utilisés dans l'industrie, les fermes, pour les avions et le chauffage, on estime que les usagers des bateaux de plaisance consomment moins de ½ p. 100 de tout le fuel utilisé au Canada.

On ne peut vraiment pas dire que c'est un domaine où l'énergie est consommée en abondance.

Voici un extrait d'une lettre de Simpson Power Products, Ltd., datée du 14 mai:

La taxe en question est maintenant en vigueur depuis près de six mois et, d'après les constatations de notre société, si votre objectif était d'anéantir l'industrie des bateaux de plaisance au Canada, vous y avez parfaitement réussi.

Nous savons que telle n'était pas votre intention. Vous avez affirmé qu'il s'agissait d'une mesure d'économie de combustible mais vous vous êtes attaqué à la plus insignifiante des industries de luxe et, en raison de la concurrence des gros producteurs américains, elle a toujours eu des difficultés à joindre les deux bouts.

Je voudrais que le ministre sache que les lettres de cet acabit sont légion. J'espère que le ministre pourra nous convaincre ce soir que cette taxe a passablement réussi à économiser une bonne partie du pétrole consommé au Canada. Si c'était le cas, alors je déclarerais à tous les députés et au public que nous devons la considérer avec bienveillance.

Dès le début de janvier, madame l'Orateur, j'avais déclaré que je doutais que cette taxe aboutisse réellement à des économies d'énergie. Je demande au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Cullen) de nous dire ce soir si la taxe a contribué dans une certaine mesure

L'ajournement

à réduire la consommation de combustibles pétroliers au Canada. Je lui demande également de nous préciser le volume de cette réduction et, s'il ne dispose pas de chiffres, je lui demanderais de nous en donner un aperçu.

A moins d'aboutir à un résultat, cette taxe est non seulement absurde, mais elle est nettement discriminatoire à l'égard des propriétaires d'embarcations et d'avions par rapport à beaucoup d'autres usagers de produits pétroliers au Canada. Il n'y a aucune raison d'imposer une taxe à une industrie à moins qu'elle n'entraîne une importante économie de combustible. Et, à moins qu'elle ne puisse être pleinement justifiée, c'est une mesure discriminatoire qu'il faudra supprimer dans le prochain budget.

M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Madame l'Orateur, l'imposition d'une taxe d'accise spéciale sur les avions et les bateaux à moteur privés de plus de 20 chevaux, ne constitue qu'une mesure dans le programme d'ensemble mis en place par le gouvernement pour économiser l'énergie. On se rappellera qu'à l'époque de l'introduction de ces mesures, des taxes d'accise spéciales sur d'autres...

M. Fraser: Vous ne répondez pas à la question.

M. Cullen:... le député a lu ses lettres et je l'ai écouté sans rien dire. Je pense qu'il pourrait me faire cette politesse—véhicules à haute consommation d'énergie ont également été imposées, notamment sur les voitures et les motocyclettes puissantes. En outre, le gouvernement a apporté des changements importants aux modes d'imposition de l'industrie pétrolière et on a entrepris une réduction progressive de nos exportations de pétrole.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) a présenté toute une série de propositions pour conserver l'énergie en février. Elles figurent à la page 3005 du *hansard*. On y trouve des mesures de conservation de l'énergie tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Ces mesures ont eu pour effet de signaler aux entreprises et aux consommateurs qu'il était grand temps de choisir des produits dont la production et la consommation nécessitent une consommation moindre d'énergie. Il est vrai que les taxes d'accise dont a parlé le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) constituent un modeste pas en ce sens, mais elles ont eu pour effet de faire prendre conscience aux consommateurs et aux producteurs de la nécessité de conserver l'énergie.

Il est difficile de circonscrire les effets précis de ces taxes d'accise. Le gouvernement est certain que sa politique générale touchant la conservation de l'énergie aura les résultats souhaités. J'aimerais assurer le député de Vancouver-Sud que le gouvernement continuera de surveiller de près tout ce qui se passe dans le domaine de la conservation de l'énergie.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 29.)